

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2010

1 DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY D'ASSISES

Après tirage au sort le CM désigne les six personnes suivantes :

CUZANGE Paule épouse GALLION
CHARRON Micheline épouse BOLOTTI
HEIDELBERGER Véronique épouse LORENZATO
BRUCH Myriam épouse DE NADAI
DUCOLI Sandra épouse GORET
FAVEREAU Danièle épouse BERNADET

2 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE L'ABREUVOIR

Le CM accepte à l'unanimité le forfait de rémunération définitive du bureau d'étude PRIMA INGENIERIE à 9896.49€

3 ACHAT D'UNE EPAREUSE (SERVICES TECHNIQUES)

Le CM après en avoir délibéré ,accepte le devis de DELTA SUD TONNEINS pour un montant de 14700€ TTC et autorise la reprise de l'ancienne épareuse pour un montant de 2761.60€.

4 AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ECOLE MATERNELLE

Le CM décide à l'unanimité , d'accepter le devis de PRO-MAT COLLECTIVITES pour l'achat d'un module de 3 jeux et la confection d'un sol souple : 9902.88€TTC
(Installation avant la rentrée de septembre 2010)

5 DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE FOYER RURAL D'ANIMATION ET DE CULTURE

Afin de procéder à l'aménagement de la salle restaurée, (Tables, chaises, stores , rideau de scène, sonorisation, décoration de façade et achat d'un défibrillateur) pour un montant estimé à 53 935.85€ HT , le CM décide , à l'unanimité , de demander l'aide du ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire et approuve le plan de financement : 50% autofinancement, 50% de réserve parlementaire.

6 CONVENTION AVEC L'ECOLE STE FOY (MARMANDE)

Le CM accepte la convention fixant la participation de la commune :
*un élève de classe maternelle : 978.82€
*un élève de classe primaire ; 368.49 €

7 TARIF REVENTE DES CONCESSIONS ABANDONNEES(CIMETIERE RUE DE LA GARE)

Le CM décide de fixer le prix de revente de l'emplacement C-31-4 à 876.14 €